

14 janvier 2008

Séance spéciale du 14 janvier 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 14^e jour de janvier 2008, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Michelle Power, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Jean Fontaine, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Germain Poissant siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon, est absent.
Madame la conseillère Christiane Marcoux, est absente.
Monsieur le conseiller Marco Savard, est absent.
Monsieur le conseiller Robert Cantin, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h35

— — — —

Avant l'adoption de l'ordre du jour et conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c.E-2.2, monsieur le maire Gilles Dolbec dépose une déclaration d'intérêts pécuniaires.

— — — —

ORDRE DU JOUR

No 2008-01-0001

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Michelle Power
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que l'ordre du jour de la présente séance spéciale soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 11 janvier 2008 et signifié dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

14 janvier 2008

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions.

Aucune question n'est posée au Conseil municipal.

— — — —

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2008-01-0002

Signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et un groupe formé de Melior Development inc. et Gestion d'actifs Solim, S.E.C.

CONSIDÉRANT que la Ville a mis en place un processus pour choisir un partenaire pour la réalisation d'un projet résidentiel sur le site de l'ancienne usine Singer;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé et a recommandé le groupe Solim/Melior et qu'une entente de principe est intervenue avec ce groupe;

CONSIDÉRANT que ce groupe a proposé un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées qui remplit les conditions mises en place par le comité;

CONSIDÉRANT que les représentants des deux parties en sont venus à une entente sur les différents aspects couvrant l'implantation du projet sur une partie des terrains (futurs lots 1471 et 1475) de l'ancienne usine Singer;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise la signature d'un protocole d'entente entre la Ville et un groupe formé de « Melior Development inc. » et « Gestion d'actifs Solim, S.E.C. », laquelle entente concerne la construction d'une résidence pour personnes âgées sur le site de l'ancienne usine Singer, le tout conditionnellement au dépôt, par ce groupe, de l'annexe « C » du protocole, décrivant le projet de développement immobilier à être construit sur ce site.

14 janvier 2008

Que le Conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant, et le greffier ou la greffière adjointe, à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2008-01-0003

Mandat accordé à une firme d'avocats – grief déposé par la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

CONSIDÉRANT le grief déposé le 20 novembre 2007 par la « Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »;

CONSIDÉRANT la pétition datée du 28 novembre 2007 et soumise par la « Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »;

CONSIDÉRANT le nombre d'intervenants et la nécessité d'assurer une meilleure coordination ainsi que toute l'expertise requise pour représenter et conseiller adéquatement la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ses représentants dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue en matière de relations de travail et de droit du travail du cabinet d'avocats Dunton Rainville;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu mandate le cabinet d'avocats « Dunton Rainville » afin de représenter et conseiller la Ville et ses représentants dans toutes les actions reliées au grief déposé le 20 novembre 2007 par la « Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. ».

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville, au poste budgétaire 02-160-00-410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions.

14 janvier 2008

Aucune question n'est posée au Conseil municipal.

-- -- -- --

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL AU PUBLIC**

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot dépose un exemplaire du bulletin d'information qui a récemment été distribué à tous les citoyens du district n° 9.

-- -- -- --

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2008-01-0004

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

La séance se lève à 19h45

Greffier

Maire